

DEROULEMENT DES REPAS ET ROLE DES ANIMATEURS/TRICES AU PRIMAIRE

ORGANISATION DE LA PAUSE REPAS

La Vie Scolaire, placée sous la responsabilité du directeur du primaire, organise le service des animatrices/teurs.

Au début de la pause repas, les enseignants accompagnent leurs élèves au réfectoire où ils sont pris en charge par les animatrices/teurs.

Les animatrices/teurs sont chargé(e)s de la surveillance et de l'accompagnement éducatif des enfants tout au long de la pause repas jusqu'à ce que leur maître vienne les reprendre dans leur cour de récréation.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

A. Dans la salle de restauration

- a. Sécurité
 - Accueillir dans le réfectoire les enfants accompagnés jusqu'à la porte par leur enseignant, qui est chargé de leur faire se laver les mains.
 - Eviter les bousculades à la chaîne
 - Eviter les déplacements non autorisés
 - Autoriser table par table les élèves à rendre leur plateau
 - Réguler la sortie de la salle
- b. Hygiène
 - Veiller à ce que les enfants mangent proprement en utilisant les couverts
 - Veiller à ce qu'aucune nourriture ne soit emportée hors de la salle
- c. Education
 - Veiller au respect de l'autre, aux bonnes manières à table, à la politesse dans les échanges
 - Eduquer le goût : il est demandé aux enfants de manger au moins une cuillerée de chaque aliment servi.

B. Dans la cour

- Les enfants quittent le restaurant avec l'animatrice/teur ou la rejoignent directement dans la cour pour les plus grands (à partir du CE1) ; les portes des classes sont fermées à clef pendant la pause de midi.
- Seuls les enfants autorisés (badge, mot signé) peuvent quitter la cour
- Les jeux dangereux sont interdits.
- Seules les balles légères en mousse peuvent être utilisées, avec l'accord de l'animatrice/teur
- Les enfants doivent suivre les consignes de l'animatrice/teur.
- Les règles de politesse et de bonne conduite doivent être respectées.

Les jours de pluie, les élèves de CE1 et P3 sortent dans la cour couverte avec les CP et P2. Ceux du cycle 3 sont conduits au gymnase : ils ne doivent pas utiliser le matériel sportif.